Roumanie : le plafonnement des marges commerciales reconduit pour limiter l'inflation

Description

Depuis plusieurs mois, l'économie roumaine subit une forte inflation. En janvier, le taux d'inflation s'élevait à 9,6 %, le mois suivant à 9,3 % et en mars à 9,9 %. Le phénomène est tel qu'actuellement la Roumanie est confrontée à la plus forte inflation au sein de l'Union européenne, et ce alors que l'économie connaît un net ralentissement. Les consommateurs dont le pouvoir d'achat recule achètent moins tout en payant davantage, car les prix des produits alimentaires dont ils ne peuvent se passer ont particulièrement augmenté au cours des derniers mois.

Ce contexte difficile suscite le mécontentement de la population et a conduit à la censure du gouvernement Bolojan en mai. Les conséquences de la hausse des prix des matières premières ont un impact majeur car près de 20 % des coûts de production dans l'industrie agroalimentaire sont liés au transport et au prix de l'énergie (électricité et gaz naturel).

La principale mesure mise en place pour limiter l'impact de ce phénomène inflationniste est à ce jour le plafonnement des marges commerciales sur les produits alimentaires de base (pain, sucre, huile, yaourts, fromage, semoule, viande de porc et de poulet, œufs, légumes…) qui expire le 30 juin. Elle devrait être prolongée jusqu'à la fin de l'année 2026. Ce plafonnement s'applique aux activités de transformation des industriels du secteur agroalimentaire, qui ne peuvent dépasser une marge commerciale maximale de 20 % par rapport au coût de production, et aux commerçants qui sont soumis aux mêmes restrictions pour la vente au détail et la vente en libre-service.

Cette mesure ne pourra cependant que diminuer l'impact de la hausse des prix des matières premières sur les prix à la vente et ne garantit en rien que la cherté de la vie ne s'accroîtra pas encore.

Les actifs les plus exposés sont évidemment ceux aux revenus les plus modestes. C'est pourquoi le salaire minimum brut passera de 4 050 lei à 4 325 lei (de 773 à 826 euros) à compter du 1er juillet 2026.

Sources : *Jurnalul National, Canal Sud.Ro.*

date créée
16/06/2026
Champs de Méta
Auteur-article : Stéphan Altasserre